REGLEMENT DU JEU TAXE FONCIÈRE 2026

Jeu gratuit et sans obligation d'achat dénommé :

"GAGNEZ VOTRE TAXE FONCIÈRE 2026 AVEC L'ADRESSE »

LE 15 NOVEMBRE 2026

A LA REQUÊTE DE : Sarl **ARBEAU** au capital de 120.000 €, immatriculée au RCS de VERSAILLES immatriculée sous le n° 619 800 808, ayant son siège social à Marly Le Roi, 6 rue Alfred Couturier 78160, agissant par l'intermédiaire de son représentant légal Brice CARDI

LESQUELS ONT EXPOSÉ : « La société Immobilière SARL ARBEAU un Jeu gratuit et sans obligation d'achat baptisé « GAGNER VOTRE TAXE FONCIÈRE 2026 AVEC L'ADRESSE » au sein de l'agence immobilière l'Adresse de Marly Le Roi (78). Le Jeu gratuit sans obligation d'achat baptisé « GAGNER VOTRE TAXE FONCIÈRE 2026 AVEC L'ADRESSE » se déroulera, 15 novembre 2026 au 15 décembre 2026 inclus, dans l'agence L'ADRESSE de Marly Le Roi (78) participant à l'opération. Ce Jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert aux habitants de la commune de Marly Le Roi (78), l'Étang la ville (78620), Le Port Marly (78560), Louveciennes (78430), Le Pecq (78230) et propriétaires.

Chaque foyer représenté par son représentant légal ne peut jouer qu'une seule fois. Pour participer au tirage au sort, chaque propriétaire devra dûment remplir le bulletin de participation qui sera soit mis à disposition à l'agence, soit distribué. La date limite de dépôt des bulletins est fixée au 14 décembre 2026 à 18h00.

RÈGLEMENT COMPLET

ARTICLE 1

ORGANISATION Sarl **ARBEAU** au capital de 120.000 €, immatriculée au RCS de VERSAILLES immatriculée sous le n° 619 800 808, ayant son siège social à Marly Le Roi - 6 rue Alfred Couturier 78160, agissant par l'intermédiaire de son représentant légal Brice CARDI

Ce Jeu gratuit sans obligation d'achat baptisé « GAGNER VOTRE TAXE FONCIÈRE 2026 AVEC L'ADRESSE » se déroulera du 15 novembre 2026 au 15 décembre 2026 inclus, dans l'agence L'ADRESSE de Marly Le Roi (78) participant à l'opération. La SARL ARBEAU, organisatrice du jeu, se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent jeu concours gratuit sans obligation d'achat si des circonstances exceptionnelles l'exigent ; à cet égard elle s'engage à mettre en place tous les moyens techniques pour en informer les participants.

ARTICLE 2

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION.

Accès au Jeu concours : Ce Jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert uniquement aux personnes majeures propriétaires sur la commune de Marly Le Roi (78), 'Étang la ville (78620), Le Port Marly (78560), Louveciennes (78430), Le Pecq (78230) et propriétaires. Chaque participant (un seul par foyer) ne peut jouer qu'une seule fois. La date limite de dépôt des bulletins est fixée au 14 décembre 2026 à 18h00.

REGLEMENT DU JEU TAXE FONCIÈRE 2026

Pour valider un bulletin de participation, une de ces conditions devra être remplie :

- Faire estimer son bien par le service transaction de l'agence

OU Avoir participer à l'opération OCTOBRE ROSE 2026

OU Avoir un mandat de vente en cours dans notre agence

2.1 Pour participer au tirage au sort, le participant devra avoir rempli l'intégralité du bulletin de participation et l'avoir déposé dans votre agence L'ADRESSE DE MARLY LE ROI (78160) ou s'être inscrit via le QR CODE dédié (lien ci-dessous) :

L'ADRESSE DE MARLY LE ROI, 6 RUE ALFRED COUTURIER 78 160 MARLY LE ROI Ou par mail à : marly@ladresse.com

https://www.vitrinemagiqueladresse.com/agence-ladresse-arbeau-marly-le-roi-478

https://www.ladresse.com/agence/l-adresse-marly-le-roi/276

La SARL ARBEAU se réserve le droit d'exclure du tirage tout participant qui n'aura pas enregistré les informations exactes et/ou complètes, nécessaires à la validation de sa participation. A la fin du Jeu gratuit sans obligation d'achat, la validité des résultats définitifs pourra être subordonnée à un contrôle « in situ » effectué par un membre de la SARL ARBEAU et qui ne devra révéler aucune irrégularité.

ARTICLE 3 :
PRINCIPE DU TIRAGE AU SORT A la clôture du Jeu gratuit sans obligation d'achat, tous les participants ayant déposé leur bulletin dûment rempli participeront à un tirage au sort, qui attribuera le lot. Le tirage au sort aura lieu le mardi 14 décembre 2026 au 6 rue Alfred Couturier, 78160 Marly Le Roi.

ARTICLE 4
LOT A GAGNER Le lot à gagner sera le remboursement de la taxe foncière pour les propriétaires à hauteur de 1000 € (mille euros) maximum sur présentation de ladite taxe (exemples : si le montant de la taxe foncière est de 550 €, le montant remboursé sera de 550 €. Si le montant de la taxe foncière est de 2300€, le montant remboursé sera de 1000 € comme précisé ci-dessus).

ARTICLE 5
PUBLICATION DES RÉSULTATS
Le nom du gagnant sera publié sur le site Facebook de l'agence L'ADRESSE de Marly Le Roi (https://www.facebook.com/L_adresse_arbeau). Le simple fait de participer au présent tirage au sort entraîne implicitement la possibilité de faire état du nom du gagnant sans que cela ne leur confère un droit à une rémunération ou à un avantage quelconque autre que la remise de leur prix ; et sans que cela puisse faire l'objet d'une quelconque contestation de leur part.

REGLEMENT DU JEU TAXE FONCIÈRE 2026

ARTICLE 6

REMISE DU LOT

Le gagnant recevra son lot personnellement dans un délai de trois semaines à compter du tirage au sort et sera averti des modalités de la remise de son prix auxquelles il devra se conformer pour en bénéficier. Le lot est nominatif, il ne pourra être attribué à aucune autre personne que celle tirée au sort, à moins d'une participation déloyale, auquel cas, le lot sera attribué à un suppléant tiré au sort selon l'article 3 précité.

ARTICLE 7

DONNEES NOMINATIVES

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants ont un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant. Ils peuvent exercer ces droits par demande écrite adressée par voie postale à l'agence L'Adresse à l'adresse visée à l'article 11 du présent règlement. Ces informations personnelles seront exclusivement utilisées par L'ADRESSE MARLY LE ROI 6 rue Alfred Couturier, 78160 Marly Le Roi.

ARTICLE 8

CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'Agence L'Adresse SARL ARBEAU ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou tout événement indépendant de sa volonté, le présent tirage au sort devait être modifié, écourté ou annulé.

ARTICLE 9

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET LITIGE

Le seul fait de participer au Jeu gratuit et sans obligation d'achat baptisé « GAGNER VOTRE TAXE FONCIÈRE 2026 AVEC L'ADRESSE » vaut acceptation de toutes les clauses du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats. Tous les cas non prévus par règlement seront tranchés par la direction de la SARL ARBEAU.

ARTICLE 10

MODIFICATION ET DEPOT DU REGLEMENT

L'Adresse SARL ARBEAU se réserve la possibilité de modifier le présent règlement sous réserve d'en informer les participants par voie d'annonce sur le site Facebook de l'agence et en vitrine de ladite agence à l'issue du tirage au sort. Chaque modification fera l'objet d'un dépôt par voie postale ; ces modifications seront considérées comme des annexes au présent règlement. Le présent règlement est déposé ce jour. Il est disponible à l'adresse au siège de la société.

ARTICLE 11

DOMICILIATION L'adresse à utiliser pour toute correspondance est :
L'ADRESSE IMMOBILIER SARL ARBEAU :
6 rue Alfred Couturier, 78160 Marly Le Roi.

ARTICLE 12

Les salariés et collaborateurs de la SARL ARBEAU ainsi que leurs conjoints et famille ne peuvent pas participer.

REGLEMENT DU JEU TAXE FONCIÈRE 2026

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

SARL ARBEAU au capital de 120.000 €, immatriculée au RCS de VERSAILLES immatriculée sous le n° 619 800 808, ayant son siège social à Marly Le Roi – 6 rue Alfred Couturier, 78160 Marly Le Roi, agissant par l'intermédiaire de son représentant légal Brice CARDI organise un Jeu gratuit et sans obligation d'achat baptisé « GAGNER VOTRE TAXE FONCIÈRE 2026 AVEC L'ADRESSE » au sein de son agence Immobilière de Marly Le Roi. Ce Jeu gratuit sans obligation d'achat se déroulera du 15 novembre 2026 au 15 décembre 2026 inclus, dans l'agence L'ADRESSE de Marly Le Roi participant à l'opération. Ce Jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert aux habitants propriétaires de Marly Le Roi (78160) ; l'Étang la ville (78620), Le Port Marly (78560), Louveciennes (78430), Le Pecq (78230) et propriétaires. Le participant devra avoir rempli le bulletin de participation. La date limite de dépôt des bulletins est fixée au 15 décembre 2026 à 18h00. Le tirage au sort aura lieu le mardi 16 décembre 2026. Le nom du gagnant sera publié sur le site Facebook et en vitrine de ladite agence immobilière à l'issue du tirage au sort. Le lot à gagner sera le remboursement à hauteur de 1000 € (mille cinq cents euros) de la taxe foncière sur présentation de cette dernière. Règlement complet consultable au siège de l'agence au 6 rue Alfred Couturier, 78160 Marly Le Roi.